



## règlement métrage carrez

Par **maglfh**, le **25/02/2024** à **16:44**

Bonjour,

nous avons acheté récemment un appartement de 80m<sup>2</sup> dans lequel se situe une pièce type buanderie de 5m<sup>2</sup>.

Cette pièce est en béton brut (murs sols plafonds), elle est traversée par des évacuations communes, est-elle isolée de l'extérieur par un montage fait maison d'une plaque de bois + plaque de verre. Dans le sol il y a un trou d'évacuation d'eau.

Ma question est la suivante est-ce que cette pièce doit/peut être comptabilisée dans le métrage carrez ou est-ce similaire à un garage/ balcon?

dans l'attente de votre retour bien cordialement

M Lfh

Par **Visiteur**, le **25/02/2024** à **16:49**

Bonjour,

Comment cette pièce est-elle décrite dans le descriptif du lot ? débarras ? cellier ? balcon ?

La fermeture qui semble bricolée est-elle visible depuis l'extérieur de l'immeuble ? Comment se présentent cette partie aux autres étages ?

Vous avez reçu un diagnostic Carrez lors de la signature du compromis : vous souhaitez le contester ? N'est-ce pas un peu tard ?